

UN PARC NATIONAL À FONTAINEBLEAU : POUR QUOI FAIRE ?

par Philippe Bruneau de Miré

La forêt de Fontainebleau mérite un statut de protection reconnu au plan international ; seul le statut de Parc National peut avoir cette reconnaissance. Cependant, techniquement, ce statut n'est pas simple à appliquer dans le cas de Fontainebleau. Le problème doit être étudié sérieusement. De toute façon, sans plus attendre, des mesures conservatoires doivent être prises.

Peut-on parler de soi quand tant d'autres sujets méritent attention ?

La forêt de Fontainebleau est une école de la nature, l'emblème des entomologistes en région parisienne. Que n'a-t-on pas écrit sur le sujet ! Trois générations successives ont réclamé la création d'un Parc National. Trois générations ont lutté contre. Chaque fois, l'emprise humaine s'est faite plus forte, chaque fois le projet devient plus difficile à réaliser. Inutile de revenir sur ce qui a déjà été dit. Pierre Doignon, dans sa bibliographie analytique, citait 8500 titres sur Fontainebleau en 1958, combien en compterait-il aujourd'hui ? Avec les pressions multiples s'installe un climat détestable, passionnel, débouchant sur la dégradation et la politisation du débat.



Vieille futaie de chênes en forêt de Fontainebleau.
(Cliché G. Bouloux - OPIE)

"Pourquoi faire un Parc National à Fontainebleau puisqu'aucune procédure de classement en forêt de protection n'est actuellement à l'étude ?" vient de déclarer notre ministre de l'Agriculture. Le même qui signe au même moment un arrêté de déboisement d'un terrain dépendant du lycée Couperin enclavé en forêt bellifontaine et situé en site classé, sans enquête publique

et en toute illégalité, la Commission des Sites n'a même pas été consultée. Un recours auprès du Tribunal administratif a été intenté, à la requête de plusieurs associations. Mais début août, tous les arbres étaient déjà abattus. Comme dans le cas de l'élargissement de la RN 7, l'arrêt du tribunal tombera à la fin des travaux, sans réparation possible. Quel que soit le jugement, la forêt sera lésée une fois de plus.

Pourquoi faire un Parc National sinon pour soustraire la forêt à ses mauvais génies ? Le dossier est si lourd que je n'aurais pas la prétention d'ajouter quoi que ce soit. Je voudrais seulement rappeler des arguments de nature structurelle qu'un classement en forêt de protection ne pourra pas régler, à mon sens.

Une forêt domaniale est le domaine privé de l'Etat, statut qui confère à son fondé de pouvoir (l'ONF) toutes les prérogatives d'un propriétaire privé. Le bien public est ainsi confisqué et nul n'a droit de regard sur sa gestion. Les erreurs irréparables qui ont été commises, et tout récemment encore, malgré les protestations des uns et des autres, sont là hélas pour le montrer.

Il n'empêche que l'Office est composé de techniciens autrement plus compétents que n'importe quel quidam dont les interventions, si elles étaient prises en compte, engendreraient l'incohérence. L'ONF comporte dans ses rangs nombre de scientifiques qui font autorité dans le domaine de l'écologie et consacrent chaque année, une part importante de son budget à la réhabilitation de milieux naturels. Bien plus, il s'est ouvert au monde associatif et offre maintenant une oreille attentive aux suggestions extérieures. Ce ne sont pas quelques erreurs de parcours qui doivent remettre en cause cette politique.

Ce serait oublier que l'Administration des Eaux et Forêts fait partie du passé. La révolution technologique d'après guerre l'a remplacée par l'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial. Ceci signifie, en clair, que ce dernier a la maîtrise de son budget, mais qu'il a aussi l'obligation de subvenir à ses besoins. Même si la bonne volonté ne manque pas, il faut dégager sans cesse de nouvelles ressources, ouvrir des marchés, trouver des financements, obtenir des contrats sinon c'est l'emploi qui est remis en cause, car tout forestier n'est pas titulaire, loin s'en faut.

La production reste le nerf de la guerre, indispensable pour engager une mesure conservatoire.

Dans un tel contexte, toute décision est révoquable et s'il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul, le bilan peut-il rester positif ? Il ne s'agit pas de partir en guerre contre l'ONF, mais d'élaborer une structure de niveau international, bénéficiant de ressources propres et génératrices d'emplois stables, dans laquelle on puisse œuvrer en toute sincérité, en collaboration avec les biologistes.

Oui à un Parc National sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, mais non au parc d'attractions qu'imposerait un autofinancement à la fortune du pot.

Voilà le vœu que j'aimerais vous faire partager, amis lecteurs.

L'auteur

Après une carrière qui s'est déroulée essentiellement en Afrique, dans différents organismes comme le CNRS et le CIRAD, P. Bruneau de Miré à la retraite, reste attaché au laboratoire d'Entomologie du Muséum et est le Secrétaire Général de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (A.N.V.L.).